

## PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 19/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 2500 \$ (deux mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 100\$ américains. Le solde du montant, soit 2400\$ américains sera réglé en dix paiements mensuels égaux de 240\$ américains chacun, selon le calendrier cidessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	19/02/2025	100 \$
1	19 février 2025	240 \$
2	19 mars 2025	240 \$
3	19 avril 2025	240 \$
4	19 mai 2025	240 \$
5	19 juin 2025	240 \$
6	19 juillet 2025	240 \$
7	19 août 2025	240 \$
8	19 septembre 2025	240 \$
9	19 octobre 2025	240 \$
10	19 novembre 2025	240 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.